



**MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-APOLLINAIRE  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

---

**SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2010**

À une séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2010, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

**Mme Ginette Moreau, mairesse**  
M. Léopold Rousseau, conseiller n<sup>o</sup> 1  
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n<sup>o</sup> 2  
M. Jonathan Moreau, conseiller n<sup>o</sup> 3  
Mme Julie Rousseau, conseillère n<sup>o</sup> 4  
M. André Sévigny, conseiller n<sup>o</sup> 5  
M. Bernard Ouellet, conseiller n<sup>o</sup> 6

La directrice générale atteste que plus de 6 personnes sont présentes dans la salle.

---

**ORDRE DU JOUR**

**PRÉLIMINAIRES :**

---

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
  - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et bref résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits (aucun)

**ÉTUDE :**

---

- 7. SERVICE D'URBANISME**
  - a. PIIA patrimoine – acceptation de 2 permis
  - b. PIIA affichage – acceptation d'un certificat d'autorisation
  - c. PIIA zones commerciales et industrielles – acceptation d'un permis
  - d. PIIA remorques et conteneurs – acceptation de 3 certificats d'autorisation
  - e. PIIA remorques et conteneurs – acceptation d'un certificat d'autorisation
  - f. Air Pro Paramoteur – appui à la CPTAQ et Transports Canada
- 8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**
  - a. Commandite à l'Association de Ringuette de Lotbinière
  - b. Commanditaire pour l'album souvenir du hockey mineur Lotbinière
  - c. Subvention au hockey mineur
- 9. SERVICE DES INCENDIES**
  - a. Avis de motion – règlement sur les alarmes incendies non fondées
- 10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
  - a. Travaux de laboratoire des rues Côté et Gingras
  - b. Mise aux normes des puits Grenier et des Merles et réservoir # 2
- 11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE**
  - a. Subvention de 100 \$ à Opération Nez-Rouge
  - b. Subvention de 100 \$ Gala JeunExcellence Lotbinière
- 12. ADMINISTRATION**
  - a. Adoption du règlement sur le colportage et abrogeant le règlement n<sup>o</sup> 379-2000



- b. Versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2010 à 2013
- c. Appui au projet de validation et caractérisation des milieux humides de la MRC de Lotbinière
- d. Inventaire des émissions de gaz à effet de serre
- e. Embauche de Julie-Ann Charest au poste de réceptionniste
- f. Appui pour la reconduction du programme AccèsLogis sur 5 ans

**13. AGENDA POLITIQUE**

- a. *Discours de la mairesse sur la situation financière au 31 décembre 2009 – point d'information*
- b. Renouvellement des contrats de travail des employé(e)s cadres et du personnel du bureau de la SAAQ

**14. VARIA**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

**17. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

14802-11-2010  
point no 4

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2010 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

---

14803-11-2010  
point no 5

**ADOPTION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité

---

**Salaires bruts payés - Octobre**

Ginette Moreau Daigle	1 790.32 \$
Léopold Rousseau	839.08 \$
Jean-Pierre Lamontagne	839.08 \$
Jonathan Moreau	839.08 \$
André Sévigny	839.08 \$
Julie Rousseau	839.08 \$
Bernard Ouellet	839.08 \$
Martine Couture	5 199.38 \$
Cathy Bergeron	0.00 \$
Martin Miller	1 547.03 \$
Renault Lepage	4 628.39 \$
Dany Lamontagne	3 723.30 \$
Linda Fortin	1 897.81 \$
Membres du conseil et cadres	<b>23 820.71 \$</b>
Employés voirie et bureau	<b>54 133.45 \$</b>
Service de sécurité incendie	<b>2 895.82 \$</b>
Bibliothèque, brigadières et entretien ménager	<b>3 540.00 \$</b>
Personnel de la SAAQ	<b>5 504.28 \$</b>
<b>Total des salaires bruts payés pour octobre 2010 :</b>	<b>89 894.26 \$</b>



## Comptes payés - Octobre

Stéphane Laroche	Garde - travaux publics	70.00 \$
Marcel Croteau	Ménage Hôtel de Ville	431.25 \$
SSQ Groupe financier	Assurances collectives	5 948.40 \$
Chambre de commerce de Lotb.	Adhésion	100.00 \$
CLD de la MRC de Lotbinière	Souper des gens d'affaires de Lotb.	285.00 \$
Club des Lions	Cocktail bénéfique	600.00 \$
Comité secteur Desjardins et Tilly	Remboursement dépôt salle	50.00 \$
SOCAN	Droits d'auteurs - musique	768.03 \$
Réseau Mobilité Plus	Téléavertisseurs	167.90 \$
Petite Caisse	Renflouement	209.01 \$
Télus	Téléphones, cabine tél. et internet	738.59 \$
Hydro-Québec	Électricité	6 248.62 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 376.70 \$
P.E. Boisvert auto	Camion Ford Ranger 2010	21 095.21 \$
Gestion 10 Sévigny inc.	Remb. de taxes payées en trop	274.69 \$
Paysagiste 2000 - Gestion G. Vachon	Remb. de taxes payées en trop	1 990.87 \$
Postes Canada	Frais de poste - Apollinairois	346.71 \$
Maison des Jeunes	Subvention	941.64 \$
Hydro-Québec	Électricité	8 106.46 \$
Gestion Jovina	Remb. de taxes payées en trop	150.08 \$
SAAQ	Immatriculation du Ford Ranger	173.00 \$
Coop fédérée	Propane - salle communautaire	245.88 \$
Entreprises Robert Fréchette inc.	Remb. de taxes payées en trop	182.09 \$
GazMétro	Gaz - caserne	13.01 \$
Hydro-Québec	Électricité	766.10 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle	737.51 \$
CARRA	Cotisation mensuelle	1 222.73 \$
Laflamme Portes & fenêtres	Remboursement dépôt salle	50.00 \$
Mike Télus	Appareils Mike	137.98 \$
L'Impériale	Essence et diesel	4 956.50 \$
Télus	Téléphones	732.62 \$
Groupe Négotel	Téléphone du 22 sept. au 21 octobre	468.42 \$
Petite caisse bibliothèque	Renflouement	243.51 \$
<b>Total des comptes payés pour le mois d'octobre 2010 :</b>		<b>59 828.51 \$</b>

## Comptes payés Service des Loisirs - Octobre

Loic Lance	Fête fin de saison soccer	23.68 \$
Marilou Boutin	Remboursement cours	80.00 \$
Geneviève Lacroix	Remboursement cours de yoga	150.00 \$
Mona Laflamme	Professeur cours de Yoga	500.00 \$
Réjean Grenier	Professeur cours de karaté	2 042.12 \$
Cathy Marcoux	Remboursement cours	145.00 \$
Sylvain Labrecques	Remboursement cours	85.00 \$
Diane Pelletier	Remboursement cours	42.50 \$
Mélanie Bédard	Remboursement cours	127.50 \$
Colloque MRC famille	Inscription 7 personnes	35.00 \$
Nathalie Lemay	Professeur cours de danse	5 244.50 \$
Nathalie Lemay	Ajustement professeur de danse	12.75 \$
Angela Bergeron	Surveillance gymnase	344.25 \$
Anthony Bergeron	Surveillance gymnase	159.75 \$
<b>Total des comptes payés des loisirs pour le mois d'octobre 2010 :</b>		<b>8 992.05 \$</b>



## Comptes à Payer - Octobre

Alimentation Beauchêsne	Bâtons à café	2.24 \$
Aqua Zach inc.	Couette de fils défectueuse	121.98 \$
Aréo Feu	Support de remplissage	484.23 \$
Auclair & Landry inc.	Remplacer ressort cassé	967.17 \$
Banlieue Ford	Pièces	53.68 \$
Batterie du Québec inc.	Batteries	283.99 \$
Bayard Canada	Abonnement revue pour bibliothèque	75.57 \$
Bi-Sports	Trophées soccer et ballon de volley ball	203.16 \$
Boivin & Gauvin inc.	17 Autocollants d'identification pour casque	392.81 \$
Gaétan Bolduc & associés inc.	Démonter pompe	5 683.26 \$
BuroPlus	Papeterie	947.25 \$
Camions Freightliner Québec inc.	Pièce pour camion incendie	92.55 \$
Camions Masse	Outils	476.42 \$
Carquest	Entretien de véhicules	234.32 \$
CGER	Location sept. - camion ordures	7 273.67 \$
Clinique vétérinaire Lauvien	Euthanasie et incinération	84.66 \$
Commerçants de la Chaudière inc.	Frais de transport (Dicom)	24.79 \$
Constructo Sé@o	Appel d'offres	112.88 \$
Coop Seigneurie	Lame et ficelle	101.56 \$
Pierre Demers	Remboursement chaussures de travail	174.94 \$
Dilicontracto inc.	Ouverture du site d'enfouissement	90.30 \$
Distribution Brunet inc.	Pièces d'aqueduc	129.88 \$
Distribution Sports Loisirs	Rouleau de corde noire	21.39 \$
Michel Dubois	Remboursement chaussures de travail	181.28 \$
École nationale des pompiers	Formation	1 664.00 \$
Éditions Yvon Blais	Mise à jour	109.10 \$
Enseignes Pala	Panneau pour party halloween	158.03 \$
Entreprises Jacques Gingras inc.	Thermos Hôtel de Ville	1 041.93 \$
Entreprises Lévisiennes inc.	Pavage, enrobé bitumineux, etc.	75 644.79 \$
Envir'eau Puits	Honoraires profes. - puits municipaux	2 370.38 \$
CMP Mayer inc.	Raccords	1 011.09 \$
EIRS Alarme	Réception des alarmes (3 mois)	55.88 \$
Équipement de sécurité du Québec	Gants et veste	128.39 \$
Équipements Sigma inc.	Vérification trouble pépine	323.37 \$
Excavation Marcel Fréchette inc.	Décompte # 1 - rues Côté et Gingras	151 206.90 \$
Exova	Analyses d'eau	634.93 \$
Express Mag	Renouvellement magazine pour biblio.	190.76 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Divers travaux (août, septembre, octobre)	4 823.95 \$
Fonds de l'information foncière	Avis de mutation	69.00 \$
Gilianne Fortin	Conférence à la bibliothèque	272.50 \$
G. L'Avantage autos inc.	Location de nacelle pour filets	270.52 \$
Garage Germain Rousseau & fils	Poser et balancer pneus	55.31 \$
Gazon Court	Tonte de gazon	2 184.13 \$
Groupe Hémisphères	Caractérisation des installations septiques	5 336.73 \$
Groupe Pages Jaunes	Publicité	429.21 \$
Icllic	Installation de Google analytics	169.31 \$
Imprimerie Ste-Croix	Publicité répertoire téléphonique	507.94 \$
Info Excavation	Cotisation et demande de localisation	211.55 \$
Jean-Pierre Delisle inc.	Divers travaux	1 580.25 \$
Louise Jobidon	L'heure du conte	355.00 \$
John Meunier	Chlore	483.50 \$
Jolicoeur, Lacasse Avocats	Services juridiques et dossier général	3 128.44 \$
Dany Lamontagne	Frais de déplacement et remb. achat	904.06 \$
L. Delisle inc.	Divers travaux	4 509.37 \$



Lettrage Rémi Gagné	Enseigne et lettrage	79.02 \$
Linde	Produits pour entrée d'eau	24.16 \$
Marius Garon inc.	Pièces Ranger	585.54 \$
Jacques Martineau	Remboursement chaussures de travail	181.28 \$
Métallurgie Laurier	Soudure	44.70 \$
Ginette Moreau	Remb. de frais de déplacement	218.60 \$
MRC de Lotbinière	Formulaires incendie et quote-part	16 350.08 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part et location camion ordures	6 074.92 \$
Municipalité de St-Agapit	Entraide incendie	160.52 \$
Judith Nadeau	Fermeture du chalet des loisirs	250.00 \$
Performance C2	Articles pour cours	2 257.50 \$
Placide Martineau inc.	Pièces et accessoires	544.14 \$
Plania	Centre sportif et consultation urbanistique	2 203.89 \$
Protection incendie PC	Recharges, inspection et réparation	145.59 \$
Publication CCH ltée	2 Codes des municipalités	462.00 \$
Québec Multiplants	2 arbustes	25.96 \$
Quincaillerie 2000 enr.	Heures de machinerie et pièces	5 203.71 \$
Ray-Car	Pierre concassée	6 820.37 \$
Réal Huot	Pièces puits Grenier et des Merles	25 538.54 \$
RésoTel	Vérifier ligne téléphonique	92.56 \$
Service M & M enr.	Réparer frigidaire à la salle communautaire	204.69 \$
Services Frimas inc.	Maintenance août	389.60 \$
Services Jag	Inspection et vignettes	742.72 \$
Techni-Géni	Délimitation milieu humide	903.00 \$
Tremblay Bois Mignault Lemay	Cour municipale	812.70 \$
Unicoop	Pièce débrousailluse	370.86 \$
UZ Engineered	Peinture aérosol	108.83 \$
Vélo Québec Édition	Renouvellement magazine pour biblio.	95.94 \$
Veolia	Pomper grilles	5 345.66 \$
Voltec	Entretien du réseau éclairage	794.64 \$
Westburne	Pièces	38.29 \$
Wolseley	Compteurs d'eau et pièces pour compteurs	188.28 \$
<b>Total des comptes à payer pour le mois d'octobre 2010 :</b>		<b>362 624.35 \$</b>

14804-11-2010  
point no 7a

## PIIA PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 2 PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- Numéro 2010-561 pour le 126, rue Principale afin de rénover le bâtiment principal en changeant le revêtement extérieur, le recouvrement de la toiture, les fenêtres et portes, ainsi que pour ajouter une porte-patio et un balcon au deuxième étage.
- Numéro 2010-565 pour le 37-39, rue de l'Église afin d'installer une nouvelle remise en cour arrière de la propriété.

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007, en considérant qu'elles font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande à la majorité l'acceptation de la demande de permis numéro 2010-565, ainsi que l'acceptation de la demande de permis numéro 2010-561, avec le choix de couleur proposé pour le revêtement extérieur et que de nouveaux plans soient soumis pour le balcon;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les travaux soient autorisés comme demandé dans la demande de permis numéro 2010-565.



Que les travaux soient autorisés pour la demande de permis numéro 2010-561, avec le revêtement extérieur de couleur or et que pour l'ajout du balcon, des plans plus précis soient soumis pour approbation.

Adopté à l'unanimité

---

14805-11-2010  
point no 7b

### **PIIA AFFICHAGE – ACCEPTATION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de certificat d'autorisation numéro 2010-562 pour le 126, rue Principale afin de modifier l'enseigne autonome;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les autorisations d'affichage sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de certificat d'autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder la demande de certificat d'autorisation relative à la demande numéro 2010-562.

Adopté à l'unanimité

---

14806-11-2010  
point no 7c

### **PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES – ACCEPTATION D'UN PERMIS**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2010-546 pour le 259, rue Laurier afin d'ajouter un nouveau bâtiment d'une superficie de 104 m<sup>2</sup> pour usage administratif;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les demandes de permis sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande de permis numéro 2010-546 conditionnellement à ce que le revêtement extérieur soit de même couleur que le bâtiment existant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder la demande de permis 2010-546 conditionnellement à ce que le revêtement extérieur soit de la même couleur que le bâtiment existant et que les rampes et galeries soient blanches.

Adopté à l'unanimité

---

14807-11-2010  
point no 7d

### **PIIA REMORQUES ET CONTENEURS – ACCEPTATION DE 3 CERTIFICATS D'AUTORISATION**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de certificat d'autorisation suivantes :

- Numéro 2009-562 pour le 259, rue Laurier
- Numéro 2010-011 pour le 110, rue Industrielle
- Numéro 2010-003 pour le 39, rue Industrielle



ATTENDU QUE ces demandes de certificat d'autorisation ont été faites afin d'être autorisées à installer une remorque ou un conteneur à des fins d'entreposage sur chacune de ces propriétés;

ATTENDU QUE l'installation de remorque ou de conteneur à des fins d'entreposage peut être autorisée pour certains usages commerciaux ou industriels, mais assujettie aux critères d'évaluation selon le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes de certificat d'autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le certificat d'autorisation relatif à la demande 2009-562.

Que les certificats d'autorisation numéro 2010-003 et 2010-011, concernant les propriétés situées au 39 et 110, rue Industrielle, soient autorisés conditionnellement à ce que les remorques soient repeintes d'une couleur s'harmonisant aux bâtiments principaux et qu'elles soient gardées en bon état, sans rouille.

Adopté à l'unanimité

---

14808-11-2010  
point no 7e

### **PIIA REMORQUES ET CONTENEURS – ACCEPTATION D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION**

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de certificat d'autorisation numéro 2010-005 pour le 374, Route 273;

ATTENDU QUE cette demande de certificat d'autorisation a été faite afin d'être autorisée à installer une remorque à des fins d'entreposage sur la propriété;

ATTENDU QUE l'installation de remorque pour des fins d'entreposage peut être autorisée pour certains usages commerciaux ou industriels, mais assujettie aux critères d'évaluation selon le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de certificat d'autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le certificat d'autorisation relatif à la demande 2010-005, à la condition que la remorque soit repeinte d'une couleur qui s'harmonise avec le bâtiment principal et qu'un écran végétal, d'une hauteur permettant de dissimuler le dessous de la remorque, soit installé considérant l'implantation de la remorque en cour avant secondaire.

Adopté à l'unanimité

Julie Rousseau, conseillère no 4, s'abstient de vote pour cette résolution pour cause de lien de parenté.

---

14809-11-2010  
point no 7f

### **AIRPRO PARAMOTEUR ET AIRPRO GYRO– APPUI À LA CPTAQ ET TRANSPORT CANADA**

ATTENDU QUE le requérant Airpro Paramoteur opère sur le lot 3 584 401 situé au 767, rang Marigot, dans la zone 37A;

ATTENDU QU'Airpro Paramoteur désire ajouter une nouvelle entreprise, Airpro Gyro, à son emplacement, pour un autre type d'appareil nommé l'autogire, qui compenserait l'activité des vols de familiarisation et de formation par temps venteux ou turbulent;



ATTENDU QUE l'activité actuelle a déjà été autorisée par la décision numéro 346980 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) le 9 février 2007;

ATTENDU QUE pour Transports Canada, une adresse de la base d'opérations et l'accord de la Municipalité sont nécessaires pour ce nouvel appareil;

ATTENDU QUE depuis l'ouverture de l'entreprise, aucune plainte n'a été effectuée et que c'est avec la même rigueur et dans le respect que l'entreprise poursuivra la formation de pilotes à leur école;

ATTENDU QUE ces activités contribuent au développement économique de la Municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de Transports Canada et de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire appuie la demande de l'entreprise Airpro Paramoteur et Airpro Gyro auprès de Transports Canada, ainsi que de la Commission de protection du territoire agricole du Québec.

Adopté à l'unanimité

---

14810-11-2010  
point no 8a

### **COMMANDITE À L'ASSOCIATION DE RINGUETTE DE LOTBINIÈRE**

ATTENDU QU'un nouveau sport s'adressant aux enfants de 4 ans et plus, la ringuette, a vu le jour sur le territoire de la MRC de Lotbinière en 2009;

ATTENDU QUE l'Association de Ringuette de Lotbinière (ARL) a fait une demande écrite sollicitant un appui financier;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant;

ATTENDU QU'il y a 5 jeunes filles de Saint-Apollinaire qui sont inscrites;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à l'ARL, une subvention de 250 \$.

Adopté à l'unanimité

---

14811-11-2010  
point no 8b

### **COMMANDITAIRE POUR L'ALBUM SOUVENIR DU HOCKEY MINEUR LOTBINIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'aide financière du Hockey mineur Lotbinière pour l'achat d'un espace publicitaire dans l'album souvenir;

CONSIDÉRANT QUE ce sport permet aux jeunes de se réaliser tant au niveau personnel que collectif, tout en s'amusant;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'appuyer le Hockey mineur Lotbinière en achetant une publicité, grosseur carte d'affaires, au coût de 60 \$ dans l'album souvenir des jeunes joueurs.

Adopté à l'unanimité





14812-11-2010  
point no 8c

### **SUBVENTION AU HOCKEY MINEUR**

ATTENDU QUE, comme à chaque année, la Municipalité accorde une subvention pour les enfants de Saint-Apollinaire inscrits au hockey;

ATTENDU QUE la Municipalité maintient une politique de subvention des organismes de sports et loisirs à raison de 50 \$ par participant de Saint-Apollinaire, mais étant donné le coût élevé des inscriptions pour le hockey, soit 530 \$ par participant, la Municipalité octroie une subvention de 100 \$ par participant;

ATTENDU QU'il y a 94 enfants de Saint-Apollinaire qui sont inscrits;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder au Hockey mineur, une subvention de 9400 \$ à raison de 100 \$ par participant.

Adopté à l'unanimité

---

14813-11-2010  
point no 9a

### **AVIS DE MOTION – RÉGLEMENT SUR LES ALARMES INCENDIES NON FONDÉES**

Avis de motion est par les présentes donné par Jonathan Moreau, conseiller no 3, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement sur les alarmes incendies non fondées.

---

14814-11-2010  
point no 10a

### **TRAVAUX DE LABORATOIRE RUES CÔTÉ ET GINGRAS**

ATTENDU QUE des travaux sont effectués sur les rues Côté et Gingras;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour les travaux de laboratoire pour ces 2 rues;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

- LVM au coût de 6475 \$
- Inspec-sol inc. au coût de 6640 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat des travaux de laboratoire pour les rues Côté et Gingras au plus bas soumissionnaire, LVM, au coût de 6475 \$ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

---

14815-11-2010  
point no 10b

### **MISE AUX NORMES DES Puits GRENIER ET DES MERLES ET RÉSERVOIR # 2**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour la mise aux normes des puits Grenier et des Merles et réservoir # 2;

ATTENDU QUE 7 soumissions ont été reçues, soit :

- |                                    |                 |
|------------------------------------|-----------------|
| 1. Construction BSL inc.           | 1 115 117.91 \$ |
| 2. Les Constructions Bé-Con inc.   | 1 259 094.66 \$ |
| 3. Construction Polaris inc.       | 1 266 597.40 \$ |
| 4. La Compagnie Wilfrid Allen Itée | 1 328 765.63 \$ |
| 5. Beauvais et Verret inc.         | 1 332 943.13 \$ |
| 6. Construction Thorco inc.        | 1 352 776.48 \$ |
| 7. Groupe Pro-B inc.               | 1 487 417.09 \$ |



ATTENDU QUE la firme SNC-Lavalin inc. nous recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, Constructions BSL inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1  
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat à Constructions BSL inc. pour un montant de 1 115 117.91 \$ incluant les taxes.

Adopté à l'unanimité

---

14816-11-2010  
point no 11a

### **SUBVENTION DE 100 \$ À OPÉRATION NEZ-ROUGE**

ATTENDU QU'Opération Nez-Rouge-Lotbinière est à nouveau présent dans la MRC de Lotbinière pour l'édition 2010;

ATTENDU QUE cette campagne de prévention est parrainée par le Club Lions de St-Apollinaire;

ATTENDU QUE le Club Lions a fait une demande écrite à la Municipalité afin de leur apporter notre support financier pour cette vaste opération de prévention aux conséquences de la conduite avec facultés affaiblies;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'allouer un montant de 100 \$ à cet organisme.

Adopté à l'unanimité

---

14817-11-2010  
point no 11b

### **SUBVENTION DE 100 \$ GALA JEUNEXCELLENCE LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE le Gala JeunExcellence Lotbinière aura lieu le 28 mai 2011 et que ce Gala a pour but d'honorer de jeunes adultes de 16 à 35 ans qui performant dans un domaine particulier;

ATTENDU QUE le Comité nous a fait parvenir une demande de partenariat financier afin de faire de la troisième édition du Gala JeunExcellence Lotbinière, une belle réussite régionale;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder une contribution financière de 100 \$ pour le Gala JeunExcellence Lotbinière 2011.

Adopté à l'unanimité

---

14818-11-2010  
point no 12a

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LE COLPORTAGE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 379-2000**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire a adopté le règlement sur les colporteurs et commerçants itinérants numéro 379-2000 qui est entré en vigueur le 9 mai 2000;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire adopter un nouveau règlement pour assurer la paix, l'ordre, le bien-être général et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE dans l'exercice d'un pouvoir réglementaire prévu par la Loi sur les compétences municipales, article 6, toute municipalité locale peut notamment prévoir toute prohibition;



CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale peut, par règlement, régir les activités économiques, dont le colportage, article 10 de la Loi sur les compétences municipales;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 4 octobre 2010, par André Sévigny, conseiller no 5;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 644-2010 soit et est adopté.

Adopté à l'unanimité

14819-11-2010  
point no 12b

---

### **VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC POUR LES ANNÉES 2010 À 2013**

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013*;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci des dommages causés à des biens ou la perte de bien attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Que la Municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme;

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adopté à l'unanimité

14820-11-2010  
point no 12c

---

### **APPUI AU PROJET DE VALIDATION ET CARACTÉRISATION DES MILIEUX HUMIDES DE LA MRC DE LOTBINIÈRE**

ATTENDU QUE la MRC veut profiter du 2<sup>e</sup> appel public de projets réalisés dans le cadre du programme de mise en valeur des ressources du milieu forestier pour bonifier l'inventaire et le portrait des milieux humides dans nos municipalités;



ATTENDU QUE ce projet permettra d'améliorer les connaissances actuelles des milieux humides de notre territoire et ainsi nous permettre de mieux prendre en considération ces milieux dans la planification de l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE ce projet de validation et caractérisation des milieux humides de la MRC de Lotbinière est bien accueilli au sein de notre organisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU majoritairement, le conseiller n° 5, André Sévigny, votant contre

QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire appuie la démarche relative au projet de *Validation et caractérisation des milieux humides de la MRC de Lotbinière*.

Adopté à l'unanimité

14821-11-2010  
point no 12d

## **INVENTAIRE DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE**

CONSIDÉRANT QUE le GIEC (Groupe d'experts international sur l'évolution du climat) de l'ONU estime que les pays industrialisés doivent réduire RADICALEMENT leurs émissions de GES (gaz à effet de serre) afin de stabiliser les concentrations atmosphériques mondiales;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques, dont les conséquences néfastes sont de plus en plus omniprésentes, sont attribuables à l'augmentation importante de nos émissions de GES et que ces changements climatiques vont exercer une pression sur les infrastructures municipales entre autres;

CONSIDÉRANT QUE 50 % des émissions de GES sont sous le contrôle ou l'influence des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, dans le cadre de son plan d'action 2006-2012 sur les changements climatiques, s'est donné des cibles de réduction des émissions des GES pour le Québec de 6 % sous les niveaux d'émissions de 1990;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du récent sommet de Copenhague le gouvernement a haussé sa cible de réduction à 20 % pour 2020;

CONSIDÉRANT l'existence du programme Climat municipalités du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs qui subventionne à 90 % les municipalités pour qu'elles se dotent d'un inventaire de leurs émissions de GES et d'un plan d'action pour les réduire;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités n'ont que 10 % de la subvention à octroyer et que le temps du personnel affecté au projet est remboursable à même ce montant;

CONSIDÉRANT QU'Enviro-accès, organisme à but non lucratif, compte une équipe d'ingénieurs chimistes chevronnés qui ont déjà réalisé de tels projets pour des entreprises et pour des municipalités;

CONSIDÉRANT QU'Enviro-accès propose une formule clé en main pour permettre à la Municipalité de Saint-Apollinaire de se doter d'un inventaire de ses émissions de GES et d'élaborer un plan d'action pour les réduire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire s'engage à réaliser un inventaire de ses émissions de gaz à effet de serre ainsi qu'un plan d'action conforme aux exigences décrites aux annexes 1 et 2 du Programme Climat municipalités.

Que la firme Enviro-accès inc., organisme à but non lucratif, soit mandatée pour la préparation de l'inventaire de gaz à effet de serre et l'élaboration d'un plan d'action pour la réduction.



Que Madame Cathy Bergeron, de la Direction générale, soit déléguée pour gérer les différentes demandes d'autorisation liées à la demande de subvention auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

Adopté à l'unanimité

---

14822-11-2010  
point no 12e

### **EMBAUCHE DE JULIE-ANN CHAREST AU POSTE DE RÉCEPTIONNISTE**

ATTENDU QUE la réceptionniste présentement en poste prend sa retraite le 3 décembre prochain;

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été affichée à l'interne et a été publiée dans l'Apollinairois d'octobre;

ATTENDU QUE des entrevues ont été réalisées;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de madame Julie-Ann Charest comme réceptionniste au sein de la municipalité de Saint-Apollinaire, à 35 h/semaine, au taux horaire de 13.58 \$, dès le 15 novembre 2010;

Que les autres conditions de travail sont celles de la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

De remercier madame Gertrude Chartrand pour ses nombreuses années de services au sein de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité

---

14823-11-2010  
point no 12f

### **APPUI POUR LA RECONDUCTION DU PROGRAMME ACCÈSLOGIS SUR 5 ANS**

CONSIDÉRANT l'engagement pris lors de la dernière campagne électorale par le Premier ministre Jean Charest de favoriser « la prolongation du programme AccèsLogis Québec pour 5 ans à raison d'un minimum de 3000 nouvelles unités par année, pour un total de 15 000 nouveaux logements sociaux et communautaires destinés aux ménages à revenu faible ou modeste, ou pour des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers » (18 novembre 2008);

CONSIDÉRANT QUE depuis plus de 30 ans, le logement social et communautaire fait la démonstration de sa capacité à loger convenablement les ménages à revenu faible ou modeste;

CONSIDÉRANT QUE le logement social et communautaire est une réponse à des besoins diversifiés de logement pour les familles, les personnes seules, les personnes âgées et les personnes ayant un besoin particulier d'habitation;

CONSIDÉRANT QUE le logement social et communautaire est un moyen efficace de lutte contre la pauvreté et de revitalisation sociale et économique;

CONSIDÉRANT QUE moins de 200 unités de logement restent à attribuer sur les 3000 unités AccèsLogis annoncées lors du budget 2009-2010;

CONSIDÉRANT QUE plus de 10 000 logements sociaux et communautaires en préparation sont ainsi confrontés à une absence de financement;

CONSIDÉRANT QU'un programme sur une base prévisible d'au moins 5 ans est mieux adapté à la dynamique du développement immobilier et aux nombreux arrimages nécessaires à la réalisation des logements sociaux et communautaires;



CONSIDÉRANT QU'un programme sur une base prévisible d'au moins 5 ans permet aux municipalités d'assurer une meilleure planification des interventions et des ressources à y investir;

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis constitue depuis 1997 un outil d'intervention éprouvé et essentiel pour le développement du logement social et communautaire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire demande au gouvernement du Québec la reconduction du programme Accès Logis de la SHQ sur 5 ans à compter du budget 2010-2011 et de prévoir la réalisation d'un minimum de 3000 logements par année sur l'ensemble du territoire québécois pour un total de 15 000 nouveaux logements sociaux et communautaires destinés aux ménages à revenu faible ou modeste, ou pour des clientèles en difficulté ayant des besoins particuliers.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise au Premier ministre du Québec, monsieur Jean Charest, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, Monsieur Laurent Lessard, au ministre des Finances, Monsieur Raymond Bachand, à la Société d'habitation du Québec, au député provincial, à l'Association des groupes de ressources techniques du Québec et au groupe de ressources techniques SOSACO.

Adopté à l'unanimité

---

point no 13a

#### **DISCOURS DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 DÉCEMBRE 2009 – POINT D'INFORMATION**

*Une copie du rapport de la mairesse est remise à chacun des membres du conseil et sera distribuée gratuitement à tous les citoyens de la municipalité de Saint-Apollinaire via L'Apollinairois. Les lecteurs y retrouveront le discours de Mme Ginette Moreau, mairesse de la Municipalité, ainsi que la situation financière actuelle 2010, la liste des contrats octroyés et les indicateurs de gestion 2009.*

---

14824-11-2010  
point no 13b

#### **RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉ(E)S CADRES ET DU PERSONNEL DU BUREAU DE LA SAAQ**

ATTENDU QUE les contrats de travail des cadres et du personnel du bureau de la SAAQ doivent être renouvelés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renouveler, jusqu'au 31 décembre 2012, les contrats de travail de :

- Martine Couture, directrice générale
- Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
- Renault Lepage, inspecteur des travaux publics
- Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs
- Linda Fortin, adjointe au directeur des loisirs
- Jacinthe Poulin, responsable de la SAAQ
- Hélène Hamel Demers, préposée de la SAAQ

Ginette Moreau, mairesse et Bernard Ouellet, conseiller n° 6, sont autorisés à signer les contrats de travail des employé(e)s.

Les conditions de travail des cadres et du personnel du bureau de la SAAQ sont celles de la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

La rétroactivité sur les salaires et REER devra être versée à chacun selon la convention collective.

Adopté à l'unanimité



14825-11-2010  
point no 16

### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4  
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 1<sup>er</sup> novembre 2010 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

---

14826-11-2010  
point no 17

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5  
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 1<sup>er</sup> novembre 2010, à 20 h 26.

Adopté à l'unanimité

---

Ginette Moreau,  
Mairesse

Martine Couture,  
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

---